



QUOI QU'IL ARRIVE ...

- assurer un haut niveau de service
- préserver l'identité communale
- garantir une solidarité à l'égard de tous les Chevillais.

FINANCES LOCALES

La commune est frap



11 milliards d'€ sont en moins dans les caisses des communes françaises en raison entre autre de la baisse cumulée des dotations de l'État, ce qui les contraint à baisser les subventions aux associations, à augmenter fortement les impôts ou à fermer certains services publics. À Chevilly-Larue, le budget voté -24 pour (PC, PG, SU, NI, EELV), 4 contre (LR) et 2 abstentions (PSC)– est pour la première année soumis à un régime d'austérité auquel la Municipalité veut résister en dégagant plus d'épargne nette. Mais combien de temps cela pourra-t-il durer? Explications.

Rénové dernièrement, le centre de loisirs Pablo Neruda est une structure dont la construction a été assurée par la commune.



- RÉSISTER À L'AUSTÉRITÉ
- L'INCONNUE GRAND PARIS
- DÉGAGER DE L'ÉPARGNE NETTE
- PRÉSERVATION DU SERVICE PUBLIC

6 MILLIONS D'EUROS en moins dans les recettes de fonctionnement de la commune en 2017 : tel est l'effet du plan d'austérité instauré en 2012 par l'État qui entendait réduire sa dette. « Tous les rapports de la cour des comptes montrent que les communes sont bien gérées. Leur imposer une cure d'austérité, c'est tout simplement organiser le recul des actions publiques locales. C'est pourtant bien par un échelon de proximité que l'on peut gérer au plus près un service public de →

pée par l'austérité

BUDGET 2017 UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE EXIGEANTE

C'est à l'éducation que la Municipalité accorde à nouveau cette année la priorité : 44% du budget de fonctionnement (soit un peu plus de 15 millions d'€) est consacré à la politique éducative locale. Il s'agira, en 2017, de poursuivre les projets déjà en œuvre. Les temps d'activité périscolaires resteront gratuits et aucune augmentation significative n'est à noter concernant les tarifs de la restauration scolaire. De nouvelles actions seront menées dans le cadre du Projet éducatif local. Les activités périscolaires seront diversifiées. Cette année les travaux d'extension de la capacité d'accueil de l'école Paul Bert maternelle devraient être réalisés. Les dispositifs en faveur de la jeunesse sont aussi maintenus tels que les séjours collégiens, les ateliers de pratique artistique, les chantiers jeunes, les aides à la première installation, au permis de conduire, à la mutuelle étudiante. Le recrutement de deux animateurs de rue a eu lieu en 2016. Du côté de la petite enfance, une nouvelle crèche est en projet (livraison en 2019), l'allocation différentielle pour les parents embauchant une assistante maternelle reste de mise tandis que l'ensemble des actions d'éveil culturel et éducatif dans les structures municipales sont reconduites.



Une classe mobile financée par la Commune –quinze tablettes numériques, un ordinateur et un routeur wifi- a été constituée dans chaque école élémentaire chevillaise.

→ *qualité et permettre de faire reculer les inégalités* » a expliqué Stéphanie Daumin, la Maire, à l'occasion du débat d'orientation budgétaire (DOB) le 2 mars au centre de loisirs Pablo Neruda. La Municipalité a clairement exprimé ses inquiétudes quant à l'avenir du service public local. « *Certaines communes sont entrées dans le rouge, ce n'est pas notre cas, mais si nous ne prenons pas de mesures maintenant, notre épargne nette tendra vers 0 et nous pourrions être en incapacité d'investir dans les années à venir* » a prévenu André Deluchat, maire-adjoint délégué aux Finances. Organisé en première partie du Conseil municipal, le DOB a été l'occasion d'une première présentation du budget primitif. On y a appris qu'en 2017 la commune devra pour la quatrième année consécutive faire face à la baisse des dotations d'État : 800 000 € en moins s'ajouteront aux

1,767 millions d'€ déjà supprimés les trois années précédentes. Et en 2017 toujours, 3,5 millions d'€ seront aussi ponctionnés dans les caisses de la commune dans le cadre de la réduction des inégalités économiques entre les communes (c'est ce que l'on nomme le fonds de péréquation). La commune est amputée au totale de 15 % de son budget de fonctionnement.

Dans le flou du Grand Paris

« *Plutôt que de ponctionner les communes, l'État aurait dû mieux lutter contre l'évasion fiscale et faire moins de cadeaux aux entreprises du CAC 40 pour enrayer sa dette !* » a considéré Hadi Issahnane, conseiller municipal (Groupe des Non-inscrits et citoyens). Pour sa part, Yacine Ladjici, conseiller municipal (Parti socialiste et citoyens), a estimé que « *la commune était dans une période charnière* » et qu'il



Que la garde d'enfants soit assurée en crèche ou chez une assistante maternelle, le tarif est soumis au quotient familial.

ALLOCATION DIFFÉRENTIELLE

FACILITER L'EMBAUCHE D'UNE ASSISTANTE MATERNELLE

Il existe actuellement trois crèches collectives et une crèche familiale municipales à Chevilly-Larue (ainsi qu'une crèche départementale) pour une capacité d'accueil total de 176 places. Mais les parents chevillais peuvent aussi faire appel à l'une des 130 assistantes maternelles agréées exerçant à Chevilly-Larue. Pour cela, la Municipalité a mis en place l'allocation différentielle : il s'agit pour la commune de financer l'écart de coût entre l'accueil en crèche et celui proposé par une assistante maternelle (plus cher). Jusqu'alors les parents pouvaient en bénéficier même si l'assistante maternelle n'était pas dans la commune. Il est question aujourd'hui, dans le cadre des restrictions budgétaires 2017, de restreindre cette aide aux parents choisissant une assistante maternelle chevillaise. ✨

« Plutôt que de ponctionner les communes, l'État aurait dû mieux lutter contre l'évasion fiscale et faire moins de cadeaux aux entreprises du CAC 40 pour enrayer sa dette ! »

« allait falloir s'appuyer davantage sur les opportunités intercommunales liées à la création de la Métropole du Grand Paris et des Établissements publics territoriaux ». Point de vue que tous les élus n'ont pas partagé. Patrick Vicériat, conseiller municipal (Les Républicains), a déploré pour sa part le « transfert des compétences déchet, eau et assainissement aux Établissements publics territoriaux et à la Métropole du Grand Paris (MGP) ». De son côté, la majorité municipale se dit inquiète. « Nous sommes dans un entre-deux institutionnel, nous n'avons plus la main sur les taxes économiques qui sont directement perçues par la MGP et ses Établissements publics territoriaux. En contrepartie nous avons une compensation indexée sur les recettes économiques 2015 mais nous perdons la dynamique de cette taxe » regrette →

« 70% des Chevillais paient une taxe d'habitation »



60% de nos ressources fiscales sont perçues par la Métropole et reversées sur la base de l'année 2015. La fiscalité économique est donc figée. Il nous reste la fiscalité ménage pour seule autonomie de gestion. Contre toute idée reçue, 70% des Chevillais paient une taxe d'habitation, 21% n'en paient une que partiellement et 9% en sont exonérés, étant en dessous du seuil de revenu minimum. Cette fiscalité ménage est inéquitable et devrait faire l'objet d'une réelle réforme. D'abord elle ne prend pas en compte les revenus ménage pour l'ensemble des contribuables, ensuite les bases de calcul de la valeur locative sont toujours établies sur les critères de 1970, conduisant à cette situation ubuesque qu'un pavillon est moins imposé qu'un logement locatif de même qualité.

André Deluchat,
maire-adjoint délégué aux Finances

RESTAURATION SCOLAIRE

VISER LE REPAS DURABLE

2 000 repas par jour sont servis dans les cantines des écoles communales chevillaises. Pour faciliter l'accès à ce service, les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial. Ainsi, les familles les plus aisées ne paient que 50% du coût réel de ce service, part qui se réduit proportionnellement au revenu de chaque ménage. Si le « tout bio » n'est pas envisageable si l'on veut préserver des tarifs de cantine accessibles, les enfants ont de plus en plus régulièrement des fruits, des légumes et des produits laitiers labellisés bio dans leur assiette. En 2017, la commune lancera un programme renforcé de lutte contre le gaspillage alimentaire qui permettrait de dégager 15 000€. *



Fruits et légumes bio sont régulièrement au menu des cantines chevillaises.

CHIFFRES CLEFS

40 784 176€

Il s'agit des dépenses réelles de fonctionnement incluant notamment les charges de personnel. Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées pour leur part à 43 641 089€, ce qui permettrait de dégager un autofinancement de 2 856 912€.

9 862 023€ Les dépenses réelles d'investissement en 2017. Elles incluent l'ensemble des dépenses liées entre autre à la rénovation du patrimoine bâti et de la voirie. Au programme cette année : la poursuite de la réhabilitation de la piscine Pierre de Coubertin et de la requalification de la rue du Berry, la rénovation du gymnase Dericbourg, l'extension de l'école maternelle Paul Bert.

6 000 000€
Le coût global du plan d'austérité imposé à la commune par l'État depuis 2012.

18 500€
L'économie qui pourrait être réalisée en baissant légèrement les prestations fournies à l'occasion de l'ensemble des fêtes et cérémonies chevillaises.

“ *Le Grand Paris n'est pas pertinent pour la gestion des services publics locaux qui doivent rester dans la proximité ...* ”

→ André Deluchat. La maire, qui est aussi vice-présidente du Conseil de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, estime que « cette intercommunalité pourrait représenter une opportunité pour définir un projet stratégique capable de générer un développement sur l'ensemble du territoire et contribuer à une certaine vision, plus humaine, du Grand Paris. Mais cet échelon n'est pas pertinent pour la gestion des services publics locaux qui doivent rester dans la proximité, et encore moins pour compter sur la prise en charge d'investissements à notre place puisqu'elle n'a aucun moyen financier supplémentaire ».

Protéger les ménages chevillais
Pour faire face à l'austérité, la Municipalité a d'ores et déjà pris des mesures ces trois dernières années : « nous avons étalé les

VOTE DU BUDGET 2017 UN BUDGET QUI TIENT SES ENGAGEMENTS

Le 4 avril dernier, le Conseil municipal a adopté le budget primitif 2017 avec 26 votes pour (PC, PG, PSU, NI, EELV), 4 votes contre (LR) et 2 abstentions (PSC).

André Deluchat, maire-adjoint délégué aux Finances, a présenté le budget le 4 avril dernier à l'occasion du Conseil municipal. Il a jugé ce budget « démocratique » et « transparent ». Il a rappelé les orientations de l'action municipale traduites par ce budget : 44% du budget de fonctionnement sont consacrés à la politique éducative locale, 14% aux fonctions support (ressources humaines, communication, etc), 20% à la politique d'aménagement durable des territoires, 5% à la politique des fêtes et cérémonies et à la vie associative, 11% à la politique culturelle et au patrimoine et 6% à la politique sociale et de solidarité. Dominique Lo Faro (PG) a salué « un budget qui tente de passer entre les mailles pour maintenir un haut niveau de service public local » et Nora Lamroui-

Boudon (PC) a estimé que ce budget permettait à la commune « de tenir ses engagements ». Thierry Machelon, conseiller municipal (LR), a décrété que « l'opposition municipale avait été mise de côté » dans la réflexion sur le budget. Philippe Komorowski (PSC) a regretté « l'augmentation des impôts locaux de 2% » et pointé le fait que les propositions de son groupe -entre autre l'ouverture d'un référendum pour la création d'une police municipale et la généralisation de l'alimentation bio dans les cantines- n'aient pas été considérées par la majorité municipale. La Maire a alors rappelé que des commissions de finances étaient organisées en amont à l'attention de tous les élus pour travailler sur les orientations budgétaires et qu'une réunion publique avait eu lieu après le DOB, le 21 mars dernier, où tous les élus avaient la possibilité de s'exprimer. Elle a toutefois mentionné que « la responsabilité de gérer le budget incombe malgré tout entièrement à la majorité municipale ». ✱

investissements dans le temps, amélioré la performance énergétique des bâtiments et fait des économies sur les fluides et les ressources humaines, mais en 2017 il faudra aller plus loin » a rappelé la Maire. Aussi, la Municipalité se refuse à augmenter brutalement les impôts locaux (+2% en 2017 comme en 2016); ce qui permettra de rester la ville du Val-de-Marne avec les impôts locaux les plus bas. De la même manière, cette année, les élus font le choix de ne réaliser aucune augmentation brutale des tarifs municipaux (en fonction de l'inflation uniquement), de ne pas baisser les subventions et de ne pas fermer de services municipaux. Cependant chacun de ces derniers a dû travailler pendant des mois, en collaboration avec les élus de la majorité municipale, à la réduction des dépenses de fonctionnement. « Nous sommes obligés malgré tout de tailler

dans nos services, afin de préserver à terme notre capacité d'investissement » a expliqué André Deluchat.

Dégager une épargne nette de 200 000 € par an

Ainsi, les élus et les services municipaux ont cette année la dure tâche de supprimer certaines de leurs actions. En dehors du service municipal de Jeunesse, tous les services municipaux ont dû revoir leurs actions. À l'Éducation il a été convenu de réduire les classes d'environnement d'une journée (passant de 9 jours à 8 jours) afin de dégager 1 800 €. Du côté du service Retraités-Santé-Handicap, on maintient fermement le banquet des aînés et la distribution du cadeau de Noël mais le cadeau de printemps est pour sa part supprimé à partir de 2017. L'adhésion annuelle des →



RÉDUCTIONS BUDGÉTAIRES TOUS LES SERVICES SONT TOUCHÉS

À contrecœur, la Municipalité a dû pendant plusieurs mois trouver à dégager une épargne nette suffisante qui lui permette à l'avenir de pouvoir emprunter et donc d'investir. Ainsi presque tous les services municipaux ont taillé dans leurs actions afin de réduire leurs dépenses. Voici quelques unes des actions qui feront l'objet d'une réduction ou d'une suppression cette année : réduction de 1 jour des classes d'environnement pour les CM2, recentrage des dotations de fournitures scolaires sur le matériel onéreux, étalement dans le temps des travaux dans les espaces sportifs, suppression du cadeau de printemps aux aînés, étalement dans le temps de certains travaux d'amélioration du patrimoine bâti, suppression d'une brocante sur deux, mise en tarification de l'adhésion à la médiathèque Boris Vian pour les usagers non Chevillais, révision à la baisse des budgets de fonctionnement de chaque service support (-4,2% à la Communication, -28,4% à la Documentation, -6,37% aux Finances, etc).

FAITES DU JARDINAGE

**UNE FÊTE
SYMBOLIQUE**

En dépit des restrictions budgétaires, la Municipalité entend continuer à préserver le cadre de vie dans une ville conviviale.

L'initiative communale *Faites du jardinage*, organisée depuis deux ans (prochaine édition le 13 mai) symbolise cette volonté de développer une ville agréable, durable et animée dans laquelle chaque citoyen a la possibilité de s'impliquer. Les Chevillais peuvent y recevoir graines et terreau s'ils s'engagent à fleurir leurs bords de fenêtre, balcon ou jardin. Ils peuvent d'ailleurs s'initier au jardinage et à la décoration florale sur les stands tenus par le service Environnement et les services techniques.

Un budget de 13 500 € est alloué cette année à cette fête. ✱



Plantes grasses, aromatiques ou mellifères, fleurs d'ornements... À la *Faites du jardinage*, les Chevillais trouvent tout ce qu'il faut pour jardiner leur quotidien.

**QUID DE
LA DETTE
COMMUNALE**

Comme une majorité de communes Chevilly-Larue a une dette, qui s'élèvera à 27,7 millions d'€ au 31 décembre 2017 contre 31,7 millions d'€ en 2015. Au regard de ce désendettement de 4 millions d'€ en deux ans, la direction des Finances estime la vitesse moyenne de remboursement du prêt à 7 ans et 3 mois. « *C'est un bon niveau de dette* », a estimé Stéphanie Daumin, la Maire, lors de la réunion publique du 21 mars, rappelant aussi que « *de nombreuses communes présentent un ratio de désendettement beaucoup moins favorable (10 à 12 ans et parfois beaucoup plus) pour rembourser leur dette* ». D'autre part, la commune n'a souscrit aucun emprunt toxique.

→ non Chevillais à la médiathèque devra devenir payante tandis qu'une brocante sur les deux organisées chaque années par la Municipalité n'aura plus lieu. Certains travaux d'amélioration du patrimoine bâti doivent aussi être étalés dans le temps pour pouvoir être réalisés.

Les Chevillais consultés

Au regard de cette situation historique pour la commune, la Municipalité a tenu à consulter largement les Chevillais avant le vote du budget. Ainsi, au débat d'orientation budgétaire a suivi exceptionnellement cette année une réunion publique sur le budget, le 21 mars au centre de loisirs Pablo Neruda. Une bonne centaine de Chevillaises et

Chevillais y ont assisté et ont pu constater la situation difficile à laquelle la commune est confrontée. Une Chevillaise a tenu à rappeler l'importance d'un service public de qualité. « *Le service public est une des plus grandes valeurs de la démocratie, un bon service avec un personnel qualifié est la garantie d'une égalité de traitement de toute la population et de la qualité du service rendu* » a-t-elle défendu. Plusieurs Chevillais se sont inquiétés du fait que l'État puisse supprimer les taxes des ménages après les élections présidentielles. D'une manière générale, l'inquiétude quant à l'avenir du service public local s'est fait sentir tant parmi les élus que dans le public. ✱

Émilie Marsaud